



Pour soutenir la recherche et améliorer les conditions de vie des jeunes DT1, une simple minute suffit.

Accepter Refuser

Grâce à vous, l'AJD c'est :



12 000
donateurs actifs sur les cinq dernières années



2 670 000
reversés pour les projets de recherche sur les 20 dernières années



136
projets de recherche soutenus ces 20 dernières années



40
associations de familles en région



250
services de pédiatrie en France

Utilisation de votre don

131 000 € pour les projets de recherche



Efficacité et sécurité du système automatisé de délivrance de l'insuline DBLG1 - Diabeloop sans annonce de repas chez les adolescents avec un diabète de type 1.

Désavantage social des parents et contrôle glycémique du diabète de type 1 de leur enfant : étude de l'évolution de l'hémoglobine glyquée au cours du temps en fonction de deux indices composites de désavantage socio-économique (score de précarité EPICES et indice écologique EDI).

Observatoire national des nouveaux cas de DT1 en France.

260 000 € pour les actions médico-sociales



Un accompagnement psychologique pour les jeunes et leurs familles.

Une aide financière des familles pour un séjour SSR-AJD.

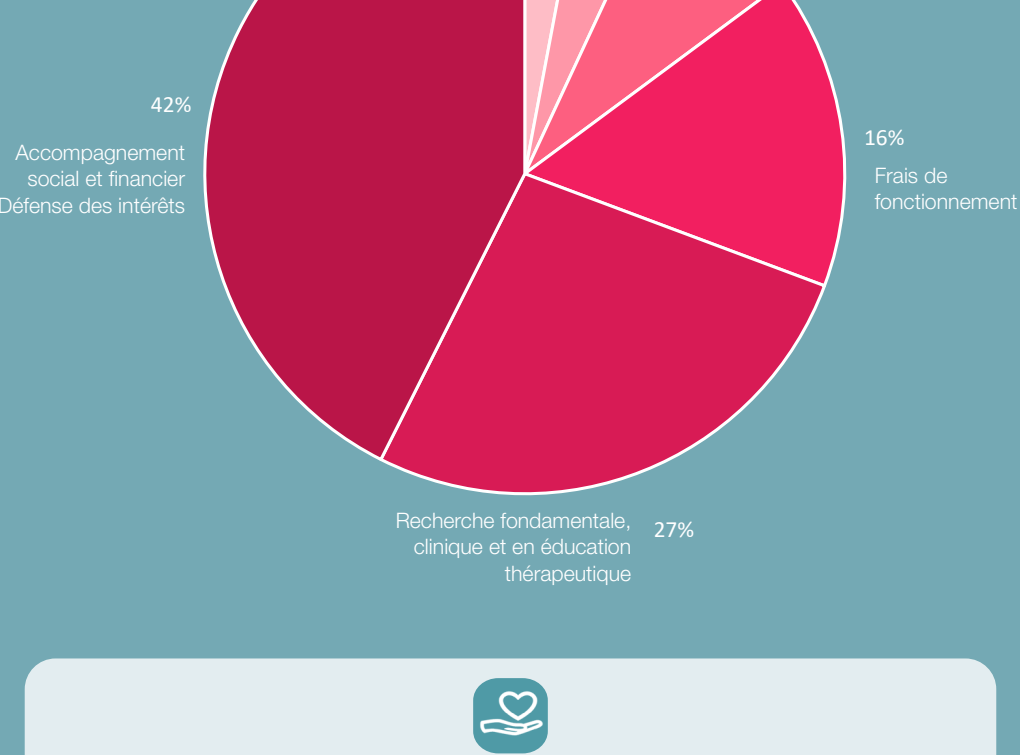
L'accompagnement du réseau de bénévoles des Associations de Familles locales.

Des actions de médiation auprès des écoles, mairies, institutions devant des situations bloquantes.

Des ateliers pédagogiques autour du jardin et de la cuisine à Gouville-sur-Mer.

Soit 391 000 € de soutien à nos actions !

Quelle répartition ?



BULLETIN DE SOUTIEN

À détacher et à retourner à l'AJD
38, rue Eugène Oudiné - 75013 Paris

OU JE DONNE EN LIGNE

En recopiant le lien suivant dans votre barre de recherche internet : <https://www.helloasso.com/associations/aide-aux-jeunes-diabetiques/formulaires/2>

En donnant à l'AJD, association reconnue d'utilité publique, vos dons vous donnent droit à une réduction d'impôts :

JE SUIS UN PARTICULIER
Je donne 100€ à l'AJD

Mon don me revient à **34€**

Après 66% de déduction fiscale

66% du montant déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du CGI).

JE SUIS UNE ENTREPRISE
Je donne 1000€ à l'AJD

Mon don me revient à **400€**

Après 60% de déduction fiscale

60% du montant des dons déductible de l'impôt dans la limite de 20 000 € ou 0.5% du chiffre d'affaires hors taxes (article 238bis du CGI).

La réduction fiscale pour les versements effectués au cours des exercices clos à partir du 31 décembre 2020 sera plafonnée à 20 000 € ou 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxes, si ce dernier montant est plus élevé. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes lorsque le dernier montant est plus élevé.

JE FAIS UN DON À L'AJD :

Au nom d'une entreprise
 En mon nom personnel

Montant de mon don :€

Dont€ pour l'action médico-sociale et l'éducation médicale
 Dont€ pour la recherche

Je recevrai un reçu fiscal en mars 2022 (si réception du courrier avant le 31 décembre 2021).

Règlement par chèque à l'ordre de l'AJD.
Vous pouvez aussi faire un don en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/aide-aux-jeunes-diabetiques/formulaires/2>

Code adresse et code contact (voir enveloppe)
Nom Prénom
Adresse
Code postal
Ville
Tél
Email@.....

LE DT1 C'EST TOUJOURS

25 000 jeunes patients en France
2 500 nouveaux cas chaque année
25% d'enfants de moins de 5 ans
4% d'augmentation annuelle de l'incidence chez les 0-14 ans

ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE LE DT1

JE DONNE

